



Assemblée générale

Distr. générale
5 juillet 2018
Français
Original : anglais

Soixante-douzième session
Point 133 de l'ordre du jour

Rapports financiers et états financiers vérifiés et rapports du Comité des commissaires aux comptes

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : M. Felipe **García Landa** (Mexique)

I. Introduction

1. La recommandation que la Cinquième Commission a déjà présentée à l'Assemblée générale au titre du point 133 de l'ordre du jour figure dans le rapport de la Commission publié sous la cote [A/72/572](#).
2. La Cinquième Commission a repris l'examen de la question à ses 39^e et 48^e séances, les 15 mai et 5 juillet 2018. Les déclarations et observations faites au cours des débats sont consignées dans les comptes rendus analytiques correspondants¹.
3. Pour l'examen de la question, la Commission était saisie des documents suivants :
 - a) Rapport financier et états financiers vérifiés de l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 et rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies [[A/72/5 \(Vol. II\)](#)] ;
 - b) Rapport du Secrétaire général sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2017 ([A/72/756](#)) ;
 - c) Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/72/850](#)).

¹ [A/C.5/72/SR.39](#) et [A/C.5/72/SR.48](#).



II. Examen du projet de résolution [A/C.5/72/L.32](#)

4. À sa 48^e séance, le 5 juillet, la Commission était saisie d'un projet de résolution intitulé « Rapports financiers et états financiers vérifiés et rapports du Comité des commissaires aux comptes » ([A/C.5/72/L.32](#)), déposé par son président à l'issue de consultations coordonnées par le représentant du Panama.

5. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution [A/C.5/72/L.32](#) sans le mettre aux voix (voir par. 6).

III. Recommandation de la Cinquième Commission

6. La Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution suivant :

Rapports financiers et états financiers vérifiés et rapports du Comité des commissaires aux comptes

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions [71/261](#) B du 30 juin 2017 et [72/8](#) du 17 novembre 2017,

Ayant examiné, pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017, le rapport financier et les états financiers vérifiés et le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies¹, le rapport du Secrétaire général sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2017² et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires³,

1. *Prend note* des opinions et constatations du Comité des commissaires aux comptes et approuve les recommandations que celui-ci a formulées dans son rapport¹ ;

2. *Souscrit* aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées dans son rapport³ ;

3. *Est consciente* de l'utilité des conclusions et recommandations du Comité consultatif concernant les opinions et constatations que le Comité des commissaires aux comptes a formulées dans son rapport sur les opérations de maintien de la paix et les questions générales connexes et de celle des autres rapports présentés au titre du point de l'ordre du jour consacré aux rapports financiers et états financiers vérifiés et rapports du Comité des commissaires aux comptes et, à cet égard, attend avec intérêt les conclusions et recommandations du Comité consultatif au titre de ce point et d'autres points de l'ordre du jour, le cas échéant ;

4. *Félicite* le Comité des commissaires aux comptes de la qualité de son rapport, dont elle apprécie la présentation simplifiée ;

5. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2017² ;

6. *Prie* le Secrétaire général de veiller à ce que les recommandations du Comité des commissaires aux comptes et les recommandations connexes du Comité consultatif soient intégralement appliquées dans les meilleurs délais ;

7. *Prie également* le Secrétaire général de continuer d'indiquer les délais dans lesquels il prévoit d'appliquer les recommandations du Comité des commissaires aux comptes, ainsi que l'ordre de priorité qui sera suivi, les fonctionnaires qui seront tenus responsables et les mesures qui seront prises à cet égard ;

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-douzième session, supplément n° 5, vol. II [A/72/5 (Vol. II)].

² [A/72/756](#).

³ [A/72/850](#).

8. *Prie en outre* le Secrétaire général d'expliquer en détail, dans son prochain rapport sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, tout retard pris dans l'application de ces recommandations, les causes profondes des problèmes récurrents et les mesures qui seront prises pour y remédier.
